



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 4 janvier 2016 à la salle du Conseil municipal F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Antoinette Boilard-Lord, conseillère
Brigitte Kenny, conseillère
Chantal Lebel, conseillère
MM. David Ferguson, conseiller
Roger McGrath, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

R 2016 - 01 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 07 et 21 décembre 2015
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés
 - 5.2. Présentation des comptes à payer
 - 5.3. Rapport de trésorerie
 - 5.4. Présentation du budget 2015 mis à jour
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activités du maire
 - 6.2. Rapport d'activités des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Étude préliminaire - réfection chemin Sillars
 - 7.2. Mutuelle des Municipalités du Québec
8. Déneigement des stationnements des sentiers
9. Prise de décisions au conseil
10. Adhésion UMQ
11. Avis de motion - Règlement 2016-002 Taxation protection incendie - campings
12. Surveillance carrières et sablières
13. Règlement 2016-001 - Rémunération des élus
14. Élection partielle - siège n° 3
15. Acquisition de terrains
16. Varia
 - 16.1. Patinoire extérieure
 - 16.2. MTQ pont ruisseau Moffat
 - 16.3. Espace de travail CDL - RSE
 - 16.4. Affaires courantes
17. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 04 janvier 2016 soit
accepté tel que présenté.

R 2016 - 01 - 002 Adoption des procès-verbaux des 07 et 21 décembre 2015

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 07 décembre 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2015 soient adoptés tels que présentés après modification.

2016 - 01 - 003 Suivi des procès-verbaux

Les suivis des procès-verbaux sont présentés, discutés et réglés.

2016 - 01 - 004 Période de questions

Deux (2) citoyens sont présents ; aucune question n'est posée.

2016 - 01 - 005 Administration

2016 - 01 - 005 - 1 Liste des comptes payés

Les comptes payés au mois de décembre 2015 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Ann Lavoie	120.00
Antoinette Boilard	1 407.70
François Boulay	1 818.90
David Ferguson	985.39
Brigitte Kenny	1 689.24
Chantal Lebel	1 407.70
Roger MacGrath	1 407.70
PG Solutions	4 777.21
Dufresne Hébert Comeau	1 034.78
ARPO - Groupe Conseil	2 920.37
MRC Avignon	747.81
Norman gough Électrique	517.39
JM Arsenault	41.38
Agence du Revenu du Canada	314.08
Bouffard Sanitaire	1 078.71
Bell Mobilité	98.19
LET St-Alphonse	318.55
Hervé Esch	1 271.62
Dawn Adams	160.68
Chanter la vie	50.00
Harmonie Inter-Communautés	50.00
Fondation Villa des Plateaux	50.00
Telus	83.30
MRC Avignon	314.30
Bouffard Sanitaire	521.10
Hydro-Québec	310.99
François Boulay	427.29
Hervé Esch	1 064.86
Jean-Paul Breton	102.00
Total payé	25 091.24

R 2016 - 01 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
JM Arsenault	89.63
Copticom	1 655.64
Arpo Groupe Conseil	5 949.96
Groupe Ultima Inc.	3 696.00
Total à payer	11 391.23

2016 - 01 - 005 - 3 Rapport de trésorerie

Le rapport de trésorerie est présenté.

2016 - 01 - 005 - 4 Présentation du budget 2015 mis à jour

Le budget mis à jour est présenté et discuté.

2016 - 01 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2016 - 01 - 006 - 1 Rapport d'activités du maire

Le maire effectue une mise à jour concernant la location de la salle aux Chevaliers de Colomb.

2016 - 01 - 006 - 2 Rapport d'activités des conseillers

Le conseiller David Ferguson fait une mise à jour des dossiers suivants :

- Comité Loisirs Avignon Centre
- Patinoire extérieure

2016 - 01 - 007 Correspondance

La correspondance est lue et classée.

R 2016 - 01 - 007 - 1 Étude préliminaire - réfection chemin Sillars

CONSIDÉRANT QUE la réfection d'une partie du chemin Sillars est une priorité de la municipalité dans le cadre des programmes TECQ et PIIRL pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' un exposé de la conception préliminaire du projet de réfection du chemin Sillars a été présenté par ARPO Groupe Conseil en date du 17 décembre 2015 ;

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et résolu à l'unanimité,

QUE soit demandé à ARPO Groupe Conseil de finaliser l'étude d'avant-projet concernant la réfection d'une partie du chemin Sillars ;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à Arpo Groupe Conseil.

R 2016 - 01 - 007 - 2 Mutuelle des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QU' une proposition de renouvellement d'assurance de la Mutuelle des Municipalités du Québec a été reçue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' au chapitre des conditions particulières de cette même proposition de renouvellement figure deux (2) équipements d'entrepreneurs dont la valeur résiduelle est inférieure à la franchise d'assurance correspondante.

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et résolu à l'unanimité,

QUE soient retirés du chapitre des conditions particulières de la police d'assurance de la municipalité le coupe-bordure Stihl Brushcutter Mod. FS-85 loop d'une valeur déclarée de 552,00 \$ en 2006 et de la débroussailleuse Stihl Brushcutter Mod. FS-450-K # 165463616 d'une valeur déclarée de 1 185,00 \$ en 2006 ;

QU' une copie de cette résolution soit transmise aux Assurances Gervais Paquet, courtier d'assurances en charge du renouvellement auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

2016 - 01 - 008 Déneigement des stationnements des sentiers

Afin de s'assurer de la mise en concurrence de potentiels fournisseurs de services dans la municipalité, ceux-ci seront contactés directement pour confirmer leur intérêt et leurs possibilités de répondre adéquatement aux besoins de la municipalité et d'obtenir éventuellement les soumissions correspondantes.

2016 - 01 - 009 Prise de décisions au conseil

Le point sera discuté en détail lors de la prochaine réunion de travail.

R 2016 - 01 - 010 Adhésion UMQ

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité de faire partie d'un regroupement de municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec s'est rapidement portée à la défense de la municipalité de Ristigouche Sud-Est en appuyant publiquement la compétence municipale à protéger ses sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec a soutenu financièrement la municipalité par une contribution de 5 000 \$ au Fonds Solidarité Ristigouche et ce, malgré l'absence d'un membership officiel de la municipalité à l'UMQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est adhère à l'Union des Municipalités du Québec ;

QUE le directeur général soit habilité à effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion ;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec.

R 2016 - 01 - 011 Avis de motion - Règlement 2016-002 Taxation protection incendie - campings

Avis de motion est donné par la conseillère Brigitte Kenny que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-est adoptera le règlement 2016-002 - Tarification protection incendie - campings privés - 2016.

2016 - 01 - 012 Surveillance carrières et sablières

De nouvelles soumissions seront demandées à Protection Garvex Inc. concernant l'installation de systèmes de vérification des volumes de matériaux sortant des sites de carrières et sablières sur le territoire de la municipalité.

R 2016 - 01 - 013 Règlement 2016-001 - Rémunération des élus

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est est régie par la loi du code municipal et, en ce qui a trait à la rémunération, aux allocations de dépenses, au remboursement de dépenses, aux allocations de départ et allocations de transition des membres de son conseil, par la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c-T-11.001) ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 2016-001 soit adopté et que le conseil statue par ce règlement ce qui suit, à savoir :

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de :

Règlement relatif à la rémunération des élus de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

Aux fins de l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leurs sont attribués dans le présent article :

- Conseil : Le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est.
- Membre du conseil : Un membre du conseil de la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est.
- Traitement : La rémunération des élus additionnée de l'allocation de dépenses.

ARTICLE 3 - TRAITEMENT

La rémunération annuelle du maire est fixée à 3 392,16 \$ pour l'année 2016, celle des conseillers est à 1 130,40 \$ pour l'année 2016. L'allocation de dépense est fixée (selon la Loi sur la rémunération des élus municipaux) à 50 % de la rémunération pour l'année 2016.

ARTICLE 4 - INDEXATION

Le traitement des élus est indexé chaque année au 1^{er} janvier à compter de celle qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond aux augmentations de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada et calculé selon l'article 5 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 5 - MODALITÉ DE PAIEMENT

Le traitement du maire et des conseillers sera payable selon le choix de l'élu municipal soit mensuellement, soit annuellement, pour un montant mensuel de 424,02 \$ pour le maire et de 141,30 \$ pour les conseillers pour chacune des présences lors des séances ordinaires selon la liste publiée au début de chaque année civile. Ces montants seront soumis aux déductions à la source applicables.

ARTICLE 6 - APPROPRIATION À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL

Chaque année, un montant suffisant sera affecté au budget pour payer le traitement des élus à même le fonds général de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce présent règlement abroge le règlement 2014-002 sur la rémunération des élus municipaux.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2016 - 01 - 014 Élection partielle - siège n° 3

Une nouvelle élection partielle afin de combler le siège de conseiller municipal n° 3 sera organisée avec le 20 mars 2016 comme date d'élection.

2016 - 01 - 015 Acquisition de terrains

Des discussions sont toujours en cours avec les propriétaires sur le prix et les modalités d'achats des terrains projetés.

2016 - 01 - 016 Varia

2016 - 01 - 016 - 1 Patinoire extérieure

Des informations sur l'état d'avancement du projet ont été données par le conseiller David Ferguson.

R 2016 - 01 - 016 - 2 MTQ pont ruisseau Moffat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité envisage la réfection d'une partie du chemin Sillars ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'avant-projet de Arpo Groupe Conseil constate des déficiences dans la structure du pont sur le ruisseau Moffat inclus dans la partie du chemin Sillars dont la réfection est projetée ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et résolu à l'unanimité

QUE soit demandé au Ministère des Transports du Québec que la réparation du pont sur le ruisseau Moffat soit intégré dans leur programmation de travaux 2016.

R 2016 - 01 - 016 - 3 Espace de travail CDL - RSE

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement local de Ristigouche-sud-Est a fait la demande pour un espace de travail au sein de l'édifice municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande du Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est soit acceptée ;

QUE la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est finance à 100 % l'aménagement d'un tel espace à même le programme le plus adapté pour ce genre de réalisation ;

- QUE le Comité de Développement Local de Ristigouche Sud-Est soit en charge de mener à bien ce projet ;
- QUE cet espace de travail fasse partie intégrante de l'aménagement intérieur de l'immeuble ;
- QUE ce nouvel outil soit mis à disposition des différents comités oeuvrant pour le développement de la municipalité pour les aider dans leurs démarches.

2016 - 01 - 016 - 4 Affaires courantes

Des discussions ont lieu sur les sujets suivants :

- Éboulis chemin Saint-fidèle ;
- Photo de la municipalité sur le site de la MRC d'Avignon ;
- Programmation TECQ ;
- Articles dans le prochain journal municipal.

R 2016 - 01 - 017 Levée de l'assemblée

À 21 h 25, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général
Secrétaire-trésorier

